MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LES CIRCUITS COURTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

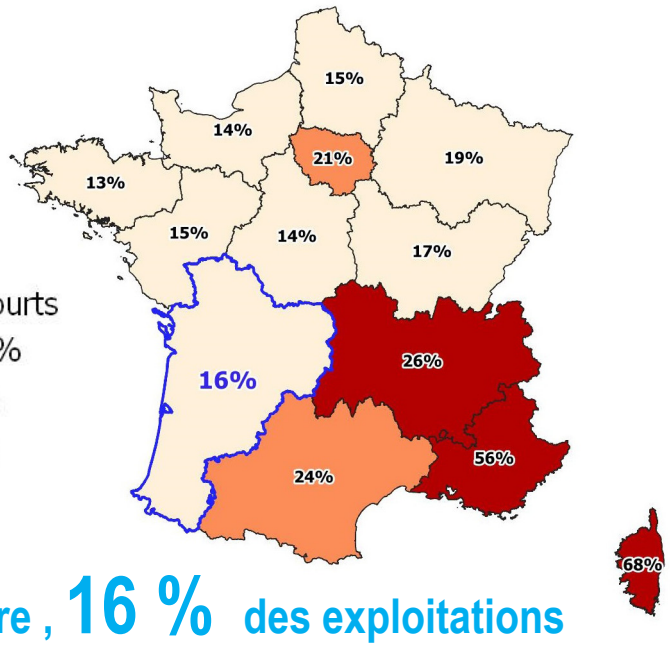

part des circuits courts
- moins de 20 %
- de 20 à 25 %
- plus de 25 %

Hors viticulture , 16 % des exploitations vendent en CC en Nouvelle-Aquitaine en 2016 (contre 20 % en France métropolitaine)

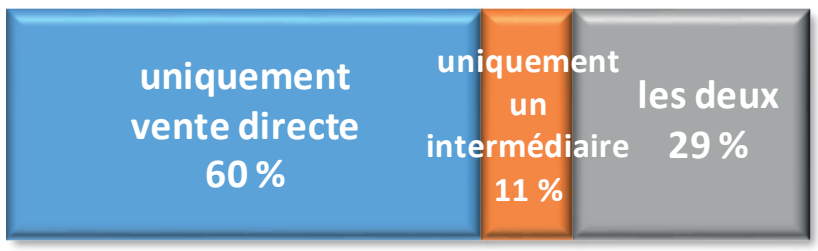

Les circuits courts, c'est quoi ?

-> la vente en direct par l'agriculteur : à la ferme, sur les marchés, en paniers, en tournées, en point de vente collectif, dans des salons, sur internet ...

-> la vente avec un seul intermédiaire : petit commerce ou GMS, restaurant, cantine ...

41 % des viticulteurs vendent en CC en Nouvelle-Aquitaine en 2016

61 % en Gironde, 48 % en Dordogne

(contre 33 % en France métropolitaine)

Une pratique courante chez les maraîchers et les viticulteurs :

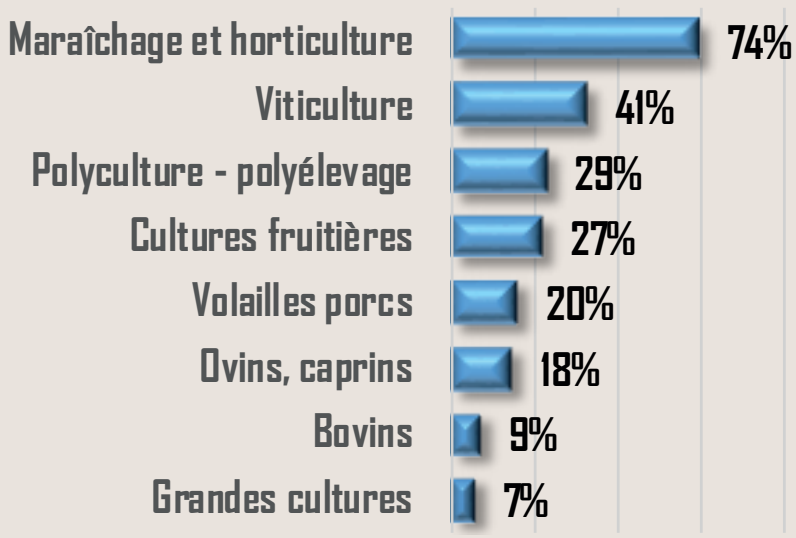

Proportion de CC selon l'Otex en Nouvelle-Aquitaine en 2016 (pour la viticulture, la proportion concerne tous les viticulteurs, spécialisés ou non, y compris ceux produisant du vin destiné à la transformation en Cognac)

Une part importante du chiffre d'affaires en CC, surtout pour ceux pratiquant la vente directe

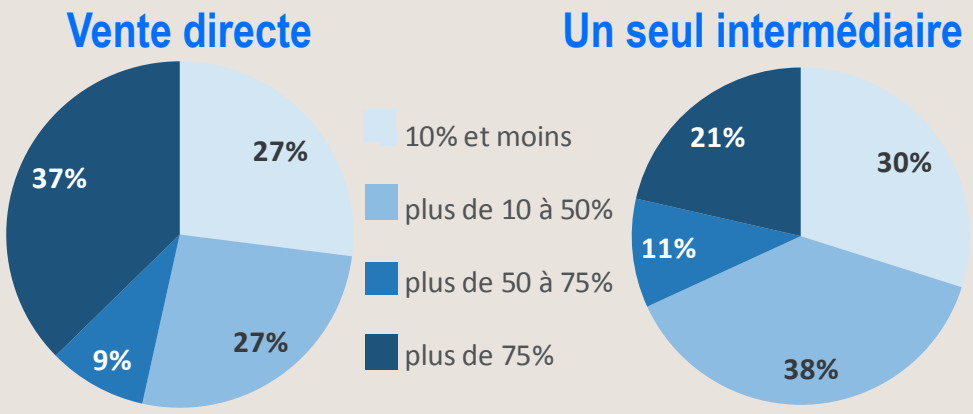

Proportion du chiffre d'affaires réalisé en CC pour les exploitations le pratiquant en Nouvelle-Aquitaine en 2016

Les agriculteurs jeunes pratiquent plus les CC que leurs aînés

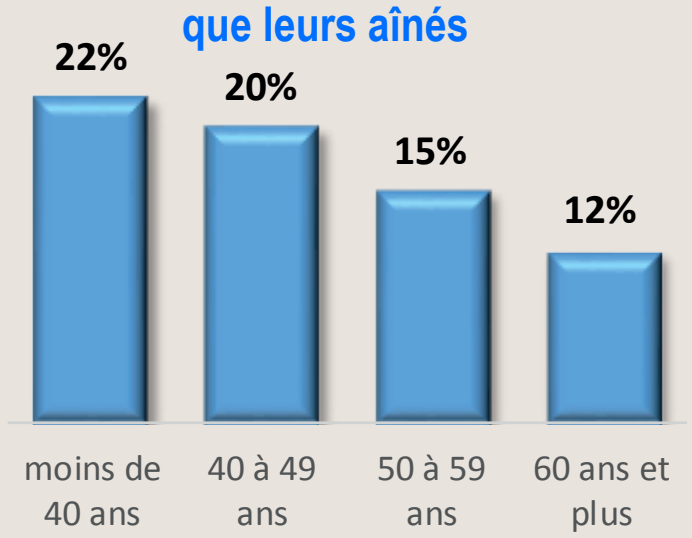

Proportion de CC selon l'âge du chef d'exploitation en Nouvelle-Aquitaine hors viticulture en 2016

Une pratique en développement (en proportion du nombre d'exploitations)

Nouvelle-Aquitaine hors viticulture

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/DONNEES-STATISTIQUES

Agreste Nouvelle-Aquitaine- Agreste ESEA 2016 et RA2010 - les exploitations commercialisant par le biais d'une autre entité juridique ne sont pas considérées comme pratiquant la vente en circuit court.